



Nouvelles mesures contre l'utilisation de plastique à usage unique

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à la validation du Conseil communal différentes mesures de lutte contre l'utilisation de plastique à usage unique au sein de l'administration communale ainsi que lors de manifestations se déroulant sur le domaine public communal et sur toutes les propriétés en mains de la Commune. Le projet proposé recouvre également des incitations aux établissements parapublics ou encore une campagne d'information auprès des établissements de restauration avec vente à l'emporter. Par ce rapport, la Municipalité répond à un postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard.

Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard a déposé un postulat le 27 juin 2019 demandant de bannir l'utilisation du plastique à usage unique dans l'administration communale, les établissements parapublics et les organismes subventionnés par la Ville de Renens. Elle sollicitait également la Municipalité pour étudier la possibilité de mettre en œuvre une interdiction globale sur l'ensemble du territoire communal.

Il existe aujourd'hui de nombreuses interpellations à tous les niveaux politiques appelant à des mesures adéquates pour réduire l'impact des matières plastiques sur l'environnement. En Suisse, le Conseil fédéral dispose de la compétence de prononcer une interdiction globale des produits incriminés. A l'échelle communale, seule l'interdiction d'une utilisation sur le domaine public peut être prononcée.

La Ville de Renens travaille depuis quelques années déjà à réduire l'utilisation des objets en plastique à usage unique et s'est dotée d'une directive interne communale destinée à guider les services de l'administration communale dans leurs achats. Des actions sont également menées depuis plusieurs années avec notamment un système de location de vaisselle réutilisable pour les organisatrices et organisateurs de manifestation (prestation pour laquelle seuls les frais de nettoyage sont facturés – les frais de location et de logistique étant pris en charge par la Ville), ou encore la mise à disposition gratuite de sacs compostables auprès des stands du marché pour les achats de leur clientèle.

Dans le cadre de sa réponse à Mme Jaccard, la Municipalité propose de faire un pas de plus au sein de l'administration communale et élargir son champ de réflexion à d'autres catégories d'usagères et d'usagers. Quatre mesures ont ainsi été identifiées: abandonner l'achat par les services communaux des objets en plastique à usage unique pour lesquels il existe des alternatives durables; inciter et sensibiliser les établissements parapublics à renoncer à ces mêmes objets; interdire l'utilisation de ces plastiques durant les manifestations publiques se déroulant sur le domaine public communal et sur toutes les propriétés en mains de la commune; encourager le secteur de la restauration à l'emporter à renoncer aux emballages à usage unique.

La Municipalité souhaite ainsi se donner les moyens d'agir aussi loin que les lois en vigueur l'y autorisent. L'information, la sensibilisation et le soutien actif aux divers acteurs concernés pour les aider à changer leurs habitudes sont des mesures qui ont déjà fait leurs preuves dans le domaine de la gestion des déchets. Il s'agit donc d'une étape supplémentaire dans la politique communale de développement durable qui sera appelée à se poursuivre les années à venir.

Renseignements:

Patricia Zurcher Maquignaz *Municipale Gestion urbaine-Développement durable*
078 602 81 03